

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>19</i>
<i>Représentés :</i>	<i>2</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

## Séance publique du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 06 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes AUBRY Sandrine, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT, Kedna THOMAS ;  
M. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

**Absents-excusés :**

Mme Magali POQUE représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC  
M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Sandrine AUBRY

**Absents :**

M. Yohan ENCAUSSE  
Mme Karine MINIC

**Secrétaire de séance :** M. Sébastien FABRE

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20221203**

**RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SMAEP MONTBAZENS-  
RIGNAC**

Les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de Montbazens Rignac a adopté le rapport annuel, lors de la séance plénière du 28 septembre 2022.

La commune d'Olemps, adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2021.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance  
Sébastien FABRE



Acte rendu exécutoire,  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification le  
Date de mise en ligne sur le site internet :